

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE LENS

En application de l'arrêté municipal n°2026-1429 en date du 30 juillet 2026, Monsieur le Maire a arrêté l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune prescrit par délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2024.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 35 jours consécutifs du mercredi 26 août 2026 au mercredi 30 septembre 2026 inclus.

A cet effet, Monsieur Pierre PINTE a été désigné par une décision du Président du tribunal administratif de Lille en date du 15 juillet 2026 en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête dans les locaux de l'hôtel de ville de Lens, 17bis Place Jean-Jaurès (bureau d'accueil), aux jours et heures habituels d'ouverture au public (de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h). Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site internet de la ville (<https://villedelens.fr/ma-ville/services-municipaux/urbanisme/le-plan-local-durbanisme/>).

En outre, le dossier pourra être consulté depuis la borne interactive située en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur recevra le public dans les locaux de l'hôtel de ville de Lens, 17bis Place Jean Jaurès, aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 26 août de 9h à 12h ;
- Vendredi 18 septembre de 9h à 12h ;
- Mercredi 30 septembre de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Sur le registre ouvert à cet effet à l'hôtel de ville ou les adresser par correspondance à monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de ville de Lens, à l'attention de Monsieur Pierre PINTE, commissaire enquêteur, 17bis Place Jean Jaurès, 62 307 Lens Cedex.
- Par courrier électronique via l'adresse électronique dédiée : revisionplu@mairie-lens.fr

De plus, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) des Hauts-de-France s'est prononcée, par avis délibéré en date du 24 février 2026, sur l'évaluation environnementale du projet de révision allégée n°1 du PLU.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Monsieur le commissaire enquêteur transmettra à la mairie, dans un délai d'un mois maximum à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport et de ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de monsieur le commissaire enquêteur à l'hôtel de ville aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la ville, pendant 1 an.

Le projet de révision allégée n°1 du PLU pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

Toutes informations relatives au projet pourront être demandées aux coordonnées suivantes :

*Commune de Lens – Direction opérationnelle de l'immobilier
03.21.69.86.22
revisionplu@mairie-lens.fr*